

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour les agents recrutés par la voie contractuelle au titre de l'année 2024 de bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le corps des Adjoints techniques de recherche et de formation principaux 2^{ème} classe, organisé par l'Université de Bourgogne.

Le Président de l'Université de Bourgogne, Vincent THOMAS,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 27 ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 fixant, au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation principaux de 2^{ème} classe et son alinéa relatif au poste à pourvoir à l'université de Dijon par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement par la voie contractuelle au titre de l'année 2024 de bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le corps d'adjoints techniques de recherche et de formation dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type « électricien-ne courant fort ou faible » organisé par l'Université de Bourgogne est composée ainsi qu'il suit :

Vanessa RIVA, Responsable du Service de développement des Ressources Humaines – Université de Bourgogne – Présidente de la commission

Arnaud CROQ, électricien – Université de Bourgogne - membre titulaire,

Annette FRANCOIS, Cheffe de Service du Pôle d'Accompagnement des Ressources Humaines –, Rectorat de Dijon - membre titulaire,

Thierry OBLIN , Responsable adjoint du Pôle Patrimoine – Université de Bourgogne - membre titulaire,

Caroline COMMUNAUDAT-HUDELOT, Adjointe à la Responsable de Service du personnel BIATSS – Université de Bourgogne - membre suppléant.

Article 2 : Le Directeur Général des Services, Alain HELLEU, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, 24/05/2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Alain HELLEU